



**Décision n°2022-13 du 3 janvier 2022 portant nomination d'un assistant de prévention du
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire DGAFF B9 n°11 du 8 août 2011 relative à l'application du décret ci-dessus ;

Vu la circulaire n° 2000-204 du 16 novembre 2000 relative à la désignation, la mission et la formation des ACO (désormais "assistants de prévention").

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Raphaël DECAIX est nommé assistant de prévention du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Article 2

Placé directement sous l'autorité du Secrétaire général du Haut Conseil, M. Raphaël DECAIX exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret susvisé.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 3 janvier 2022

Le président,

SIGNÉ

Thierry COULHON